

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.5. GARAGE

TECHNICIEN / TECHNICIENNE DE L'AUTOMOBILE

PROFIL DE FORMATION (CQ6 T)

PQ ayant généré le PF : Mécanicien/Mécanicienne automobile (technicien/technicienne)

Accord du Conseil Général

23 octobre 2008

Parution au Moniteur

LE METIER

Le technicien/la technicienne de l'automobile constitue le troisième et dernier niveau dans l'emploi dit de *mécanicien/mécanicienne*. Il doit répondre aux mêmes exigences que celles imposées au mécanicien/à la mécanicienne avec en outre l'aptitude complémentaire dans l'approche économique et organisationnelle du travail en atelier.

Le technicien/la technicienne doit savoir de façon autonome :

- diagnostiquer en détail un véhicule à moteur et procéder à un réglage complet sur les voitures et véhicules utilitaires légers à l'aide de la documentation technique et des consignes du constructeur ;
- procéder à et contrôler une réparation de façon autonome ;
- porter un jugement sur le fonctionnement et le réglage d'un moteur ;
- réviser un moteur à combustion interne et à explosion, cerner et résoudre les problèmes de réparation de moteurs ;
- réviser les dispositifs électriques et électroniques du véhicule ainsi que les dispositifs de commande et de régulation micro-électronique ;
- appliquer les techniques de réparation complexes.

On attend d'autre part du technicien/de la technicienne qu'il/elle :

- établisse un calcul du coût justifié du point de vue économique en fonction de la durée de réparation nécessaire, du prix de revient et de la disponibilité des pièces de rechange ;
- puisse gérer rationnellement un magasin ;
- donne des directives et des consignes à l'aide mécanicien(ne) et au mécanicien(ne) voitures et véhicules utilitaires légers, et se charge de l'élaboration d'une planification et d'une répartition rationnelle des travaux ;
- se tienne informé(e) des progrès dans le domaine des techniques de l'automobile et des techniques en matière d'organisation, et qu'il assimile et communique à ses collaborateurs les connaissances ainsi acquises ;
- assure l'animation d'une équipe et agisse de façon saine et équilibrée dans l'établissement de ses contacts sociaux
- porte une attention particulière aux prescriptions d'application dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène ;
- œuvre et réagisse dans le souci permanent de la qualité.

N.B. : Ce profil a été mis en conformité avec l' A.R. du 21 décembre 2006 (publié le 15.01.07) relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux bicyclettes et aux véhicules à moteur.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services d'EDUCAM pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

Le président de la commission consultative industrie,

Eric ROBERT

Le chargé de mission CCPQ,

Luc FONTAINE

TABLE DES MATIERES

		Page
Le métier		2
Remerciements		3
Table des matières		4
Fonction 01	S'intégrer dans la vie professionnelle	5
Fonction 02	Procéder de façon autonome à l'inspection générale des véhicules automoteurs	11
Fonction 03	Diagnostiquer les pannes courantes avec ou sans équipements de test	13
Fonction 04	Déposer, contrôler, remettre en état, reposer, régler les éléments avant mise en service du véhicule	15
Fonction 05	Préparer un véhicule au contrôle technique	18
Fonction 06	Réaliser des travaux manuels de la mécanique d'ajustage et d'assemblage	20
Fonction 07	Assurer la maintenance de premier niveau de l'outillage	22
Fonction 08	Participer à la gestion de l'entreprise	24
Fonction 09	Assurer les relations professionnelles et sociales	26

Fonction 1 : S'intégrer dans la vie professionnelle

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
<p>1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de sécurité et d'hygiène du travail.</p>	<p>1.1.1 Appliquer, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de sécurité et d'hygiène du travail.</p> <p>Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé. Identifier les situations potentiellement dangereuses.</p> <p>Porter, soulever et manipuler des charges pondéreuses en toute sécurité physiologique.</p>	<p>CM</p>	<p>Avec l'aide la documentation appropriée, dans le cadre des activités pratiques en situation d'apprentissage, l'apprenant/apprenante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifie dans les législations et les règlements en cours les articles relatifs à la sécurité et à l'hygiène du travail spécifiques à la profession ; • identifie tous les éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages, produits, tâches à risque et zones dangereuses) en se référant à la réglementation générale sur le travail et aux recommandations particulières ; • choisit judicieusement les zones de travail, l'équipement et les protections individuelles et collectives ; • identifie et interprète les pictogrammes ; • applique en toute sécurité les prescriptions de la réglementation relative à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice de l'outillage fixe et mobile, ... ; • choisit les positions ergonomiques adéquates pour manipuler des charges pondéreuses.
	<p>1.1.2 Connaître les risques d'incendie que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.</p>	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • identifie les produits inflammables ; • identifie les travaux pouvant engendrer un incendie ; • énonce les règles et opère les gestes de première intervention en cas d'incendie d'un récipient contenant un produit inflammable, d'une voiture ;
	<p>- Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses pouvant engendrer un incendie.</p> <p>- Veiller à garder un équipement d'intervention contre</p>	<p>CEP</p>	

				- <i>Intervenir efficacement en cas d'incendie (avoir suivi éventuellement une formation adéquate.</i>		
				1.1.3 <i>Faire appliquer la législation et les réglementations en matière de sécurité et d'hygiène du travail.</i>	CEP	
1.2	Appliquer la législation, les réglementations et les recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	1.2.1	Identifier les produits dangereux en matière d'environnement et les manipuler avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.		CM	Avec l'aide de toute la documentation adéquate, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • identifie dans les législations en cours les articles relatifs à la protection de l'environnement ; • identifie et utilise correctement les produits dangereux présents dans les véhicules automobiles et ceux utilisés dans les garages tels que huiles, graisses, acides, gaz, carburants, aérosols ...
		1.2.2	Stocker les produits dangereux dans le respect des législations et des réglementations en vigueur.		CM	<ul style="list-style-type: none"> • stocke judicieusement des produits dangereux pour la santé et l'environnement en se référant aux législations, aux réglementations en vigueur et aux recommandations prescrites par les fabricants.
		1.2.3	Trier et stocker les déchets dans le respect des législations et des réglementations en vigueur.		CM	<ul style="list-style-type: none"> • trie et stocke les déchets, avec soin, en se référant aux législations et aux réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
		1.2.4	<i>Faire appliquer la législation, les réglementations et les recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</i>		CEP	
1.3	Communiquer.	1.3.1	Lire et interpréter les documents techniques propres aux activités professionnelles Lire et interpréter correctement des plans mécaniques (3 vues, perspectives, coupes ...), des schémas électriques, hydrauliques, pneumatiques liés aux activités professionnelles.		CM	A l'aide de documents, schémas, plans, explications écrites, fiches techniques, micro-films, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les conventions symboliques des plans et des schémas techniques mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques ; • situe et nomme une pièce dans un ensemble (plans 3 vues, en perspective, schémas) et en justifie la
			- S'exprimer correctement dans un langage technique adéquat.			

	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre correctement aux personnes intéressées, dans le langage approprié, les informations liées à la profession. 		<ul style="list-style-type: none"> • explique avec les termes techniques appropriés la procédure adéquate de travail, les phases du travail à réaliser, un principe de fonctionnement, la description d'un mécanisme ; • établit un croquis à main levée clair, précis et respectant les conventions techniques symboliques d'un ensemble ou sous-ensemble mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique.
	1.3.2 Rédiger correctement une fiche de travail.	CM	<ul style="list-style-type: none"> • respecte les conventions d'organisation de l'entreprise.
	1.3.3 Utiliser l'outil informatique pour la recherche de documents et informations technologiques.	CM	<p>A l'aide d'un ordinateur équipé pour le travail proposé,</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne les bons documents techniques recherchés ; • transmet et reçoit en réseau des informations techniques appropriées.
	<p>1.3.4 Connaître une deuxième langue technique appliquées à la fonction et en relation avec la région linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue véhiculaire anglaise dans le domaine technique. <p><i>En région multi-linguistique, utiliser le vocabulaire de base en néerlandais (en allemand) pour interroger un client à propos d'un dysfonctionnement technique sur son véhicule, pour expliquer les caractéristiques d'un modèle, le montant d'une facture, pour interroger un fournisseur à propos d'une commande de pièces ...</i></p>	CM	<ul style="list-style-type: none"> • lit et interprète correctement des documents techniques courants rédigés en anglais : descriptions techniques, publicités, informations, recommandations et procédures techniques.
		CEF/ CEP	
1.4 Appliquer les connaissances générales aux situations professionnelles spécifiques.	1.4.1 Appliquer les mathématiques aux activités professionnelles.	CM	(Voir programme en mathématiques appliquées de la formation générale).
	<p>1.4.2 Maîtriser les éléments de physique générale appliqués aux activités professionnelles.</p> <p>Comprendre, et transposer vers les applications du domaine professionnel, les relations fondamentales de</p>	CM	<p>Avec l'aide de toute la documentation adéquate, l'apprenant pose et justifie des actes professionnels adéquats en relation avec les notions fondamentales de la physique générale.</p> <p>L'apprenant/apprenante pourrait par exemple :</p>

<p>la <u>mécanique générale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statique, dynamique, cinématique, - résistance des matériaux. - Analyse du fonctionnement d' un moteur à explosion. <p>Comprendre, et transposer vers les applications du domaine professionnel relatives aux moteurs thermiques, les notions fondamentales de la <u>thermodynamique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - température, - quantité de chaleur, - chaleur spécifique, - conservation de l'énergie, - transformations isothermique et adiabatique, - cycle de Carnot. <p>Interpréter correctement les relations entre les unités SI de ces grandeurs physiques.</p> <p>Connaître les notions fondamentales sur les propriétés métallurgiques et physiques des différents matériaux mis en œuvre en construction automobile.</p> <p>Appliquer les notions des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation de métallographie et en traitements thermiques.</p> <p>Comprendre, et transposer vers les applications du domaine professionnel, les relations fondamentales de <u>l'optique géométrique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion, - réfraction. <p>Différencier les caractéristiques et les propriétés technologiques des différents types de verres utilisées dans le domaine automobile.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • effectuer correctement des mesures au moyen d'instruments appropriés (pieds à coulisse, comparateurs, palmer, micromètre ...) ; • appliquer correctement un couple de serrage en respectant les conditions de contrainte des matériaux ; • interpréter correctement les informations précisant les caractéristiques techniques d'un moteur ou d'un mécanisme ; • identifier et manipuler différents instruments de mesure de la pression, et d'en interpréter correctement les indications ; • identifie le matériau d'une pièce (ou d'un sous-ensemble) et justifie le choix en fonction de critères tels que les propriétés et caractéristiques du matériau pour la fonction à assurer ; • identifie le type de verre d'un élément de vitre automobile et en exprime les propriétés essentielles ; • etc.
<p>1.4.3 Comprendre, et transposer vers les applications du domaine professionnel, les relations</p>	<p>CM</p>	<p>Avec l'aide de toute la documentation adéquate, l'apprenant pose et justifie des actes professionnels</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>régulateur de vitesse,</i> - <i>suspension adaptative,</i> - <i>gestion du groupe motopulseur.</i> 		
	<p>1.4.5 Appliquer dans le cadre de l'activité professionnelle, les propriétés fondamentales de la <u>chimie minérale et organique</u> dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les acides, les bases et les sels ; - les métaux : acier, aluminium, cuivre et alliages : les propriétés et les caractéristiques spécifiques ; - l'électronégativité et les réactions d'électrolyse entre métaux ; - les électrolytes et les notions générales d'électrolyse ; - les réactions d'oxydation des métaux ; - les hydrocarbures (carburants, huiles, graisses) : propriétés, oxydation, combustion ; - les polymères thermoplastiques, thermodurcissables et élastomères : caractéristiques, propriétés, applications ; - les peintures : caractéristiques, propriétés et applications. 	CM	<p>L'apprenant/apprenante manipule et utilise les produits de l'activité professionnelle en toute connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des dangers qu'ils peuvent présenter pour la santé individuelle et collective, et pour l'environnement ; • des propriétés qu'ils présentent dans leur utilisation spécifique ; • des détériorations qu'ils peuvent occasionner s'il ne sont pas utilisés correctement ; • des protections spécifiques qu'il faut mettre en œuvre pour leur utilisation ; • des compatibilités ou incompatibilités entre produits différents et des conséquences respectives de leur emploi simultané. <ul style="list-style-type: none"> • interprète l'analyse chimique d'une huile ; • énonce toutes les conséquences de la présence d'eau dans les circuits hydrauliques, dans les lubrifiants et carburants ; • identifie le type de matériau synthétique en présence duquel il se trouve et cite les principales propriétés physiques, chimiques et mécaniques ; • etc.
	<p>1.4.6 Dans le cadre des activités professionnelles, identifier les composants d'un <u>circuit hydraulique et pneumatique</u> et en interpréter les caractéristiques et la fonctionnalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le circuit de freinage, - la direction assistée, - les servo-commandes, - les éléments et circuits de suspension, - l'infrastructure et les outillages hydrauliques et pneumatiques. 	CM	<p>Avec l'aide de toute la documentation adéquate, l'apprenant/apprenante vérifie correctement la fonctionnalité d'ensembles et sous-ensembles hydrauliques et pneumatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • du véhicule automobile, • de l'outillage spécifique (presse, cric hydraulique, compresseur, outils pneumatiques ...).

1.5. Appliquer la législation économique relative à l'exercice de la profession.	1.5.1. Respecter la loi réprimant la fraude aux compteurs kilométriques (et Car Pass)	CM	L'apprenant(e) appréhende les notions spécifiques par rapport à la fraude.
	1.5.2. Respecter la réglementation en matière de garantie.	CM	L'apprenant(e) appréhende les notions spécifiques par rapport aux garanties.
	1.5.3. Respecter la réglementation sur les ventes à tempérament dans le cadre des contrats de leasing.	CM	L'apprenant(e) appréhende les notions spécifiques par rapport aux ventes à tempérament.
	1.5.4. Respecter le règlement européen d'exemption catégorielle pour le commerce de véhicules neufs.	CM	L'apprenant(e) respecte le Règlement européen 1400/2002 art. 81 et 82 du traité.
	1.5.5. Respecter le règlement relatif à l'utilisation des plaques commerciales.	CM	
1.6. Appliquer la législation intersectorielle en matière de TVA	1.6.1. Respecter le règlement sur le prélèvement de véhicule de stock.	CM	L'apprenant(e) respecte la circulaire 9.1985.
	1.6.2. Respecter le règlement de la vente sous le régime de la marge de véhicules d'occasion.	CM	L'apprenant(e) respecte la circulaire n° 16/2004.
	1.6.3. Respecter la réglementation en matière de réduction de la déductibilité des véhicules mis à disposition.	CM	L'apprenant(e) respecte l'art. 45 § 2 CTVA.
	1.6.4. Respecter le règlement des registres de garage.	CM	L'apprenant(e) respecte l'art. 28 CTVA.

Fonction 2 : Procéder de façon autonome à l'inspection générale des véhicules automoteurs

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1 Procéder de façon autonome à l'inspection générale du véhicule.	2.1.1 En respectant les instructions du constructeur et en utilisant les équipements, outils et appareillages adéquats, procéder de façon autonome aux opérations d'entretien du véhicule suivant les règles de l'art professionnel.	CM	En limitant , durant la phase d'apprentissage, le champ d'investigation à un modèle de véhicule récent, avec l'aide de toute la documentation adéquate et de l'outillage approprié, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • choisit la procédure adéquate en fonction du type de véhicule (voir 2.1.4) ; • applique les instructions appropriées prescrites par le constructeur ; • énonce les différentes phases de son travail ; • assure un travail de qualité.
	2.1.2 <i>Accueillir le client, réceptionner le véhicule.</i>	CEP	
	2.1.3 Rechercher et consulter la documentation appropriée.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, <ul style="list-style-type: none"> • identifie la documentation adéquate, • recherche efficacement les données nécessaires, • comprend avec pertinence les informations retenues.
	2.1.4 Choisir et respecter la procédure adéquate de travail spécifique au véhicule.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne la procédure adéquate d'inspection générale du véhicule ; • respecte méthodiquement cette procédure.
	2.1.5 <i>Exécuter le travail, avec les gestes professionnels adéquats, dans un esprit de qualité et de rentabilité. Restituer le véhicule dans l'état initial de propreté.</i>	CEP	
	2.1.6 <i>Communiquer avec le client de manière à lui faire part en termes simples, précis et clairs de l'état constaté du véhicule et de lui proposer, le cas</i>	CEP	

	<i>échéant, des solutions alternatives techniquement adéquates.</i>		
	<i>2.1.7 Savoir reconnaître les limites de ses compétences.</i>	CEP	
	<i>2.1.8 Etablir les similitudes, les divergences et les particularités entre les marques et les modèles.</i>	CEP	
	<i>2.1.9 Transmettre clairement les observations</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>sur fiche de travail,</i> - <i>à la personne concernée (mécanicien ou technicien réparateur).</i> 	CEP	

Fonction 3 : Diagnostiquer les pannes courantes sans et avec équipements de test

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1 Poser un diagnostic sans et avec équipements de test.	3.1.1 En respectant les instructions du constructeur et en utilisant les équipements, outils et appareillages adéquats, procéder de façon autonome au dépistage des pannes courantes du véhicule suivant les règles de l'art professionnel. - Allumage électronique ; - Gestion électronique des moteurs ; - Equipements de sécurité actifs et passifs ; - Electronique de confort : équipements de confort et conditionnement d'air ; - Apprécier les interférences fonctionnelles entre les différents ensembles (ex : dysfonctionnement de l'alarme sur le fonctionnement du moteur).	CM	En limitant, durant la phase d'apprentissage, le champ d'investigation à un modèle de véhicule récent, avec l'aide de toute la documentation adéquate, de l'outillage et de l'instrumentation de mesure appropriés, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • procède à une recherche de panne avec un appareillage spécifique ; • applique la procédure adéquate de diagnostic prescrite par le constructeur en fonction du type de véhicule (voir 3.1.4) ; • exprime au mécanicien et/ou au client, avec les termes adéquats, le ou les défaut(s) constaté(s) ; • énonce les différentes phases de son travail ; • assure un travail de qualité.
	3.1.2 <i>Accueillir le client, , réceptionner le véhicule. Ecouter les explications du client. Poser les questions adéquates permettant de cerner plus précisément le(s) défaut(s) présent(s).</i>	CÉP	
	3.1.3 Rechercher et consulter la documentation appropriée.	CM	<ul style="list-style-type: none"> • identifie la documentation adéquate, • recherche efficacement les données nécessaires, • comprend avec pertinence les informations retenues.
	3.1.4 Choisir la procédure adéquate de travail spécifique au véhicule.	CM	<ul style="list-style-type: none"> • rédige la suite logique opératoire d'intervention, • consulte toute la documentation nécessaire avant tout démontage sur le véhicule.
	3.1.5 Appliquer et respecter avec rigueur une procédure de recherche analytique des défauts et des pannes sans et avec équipements de test.	CM	<ul style="list-style-type: none"> • suit méthodiquement et rationnellement la procédure choisie.

<p>3.1.6 Utiliser l'appareillage de mesure spécifique approprié.</p> <p>Mesures électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multimètre, ampèremètre, - Oscilloscope. <p>Mesures physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépressomètre, - compressomètre, - manomètre hydraulique, - taux de fuite, - appareillage de géométrie (avec contrôle préliminaire), - appareillage de réglage des phares, - analyseur des gaz et des fumées, - ... 	<p>CM</p>	<p>L'apprenant/apprenante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise la manipulation de l'instrumentation spécifique proposée ci-contre en vue du dépiage des pannes ; • relève une valeur dans le processus de mesure ; • vérifie la valeur obtenue en comparaison des données du constructeur ; • interprète correctement tout écart entre la valeur mesurée et la valeur de référence. <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les valeurs obtenues avec un analyseur de gaz et un opacimètre.
<p>3.1.7 <i>Exécuter le travail, avec les gestes professionnels adéquats, dans un esprit de qualité et de rentabilité. Restituer le véhicule dans l'état initial de propreté.</i></p>	<p>CEP</p>	
<p>3.1.8 <i>Communiquer avec le client de manière à lui faire part en termes simples, précis et clairs de l'état constaté du véhicule et de lui proposer, le cas échéant, des solutions alternatives techniquement adéquates.</i></p>	<p>CEP</p>	
<p>3.1.9 <i>Etablir les similitudes, les divergences et les particularités entre les marques et les modèles.</i></p>	<p>CEP</p>	
<p>3.1.10 <i>Engager sa responsabilité dans la précision du diagnostic posé ainsi que dans la détermination du choix d'une solution appropriée émergeant de ce diagnostic.</i></p>	<p>CEP</p>	

<p>- circuit de démarrage, - circuit de charge, - circuit de préchauffage, - circuit d'allumage, - circuit d'injection.</p> <p>- <i>interférences avec les circuits de sécurité et de confort.</i></p> <p>Pour les autres circuits électriques de confort et de contrôle :</p> <p>- capteurs, - actuateurs.</p> <p>- <i>multiplexage.</i></p> <p><i>Pour les ensembles et sous-ensembles spéciaux, avec agrément si nécessaire,</i></p> <p>- <i>LPG,</i> - <i>électronique de sécurité passive et active,</i> - <i>électronique de confort,</i> - <i>électronique d'alarme,</i> - <i>conditionnement d'air,</i> - <i>chaîne cinématique 4X4,</i> - <i>gestion de la traction, du freinage,</i> - ...</p>	<p>CEF/ CEP</p> <p>CM</p> <p>CEF/ CEP</p> <p>CEF/ CEP</p>	
<p>4.1.2 Rechercher et consulter la documentation appropriée.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant/apprenante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifie la documentation adéquate, • recherche efficacement les données nécessaires, • comprend avec pertinence les informations retenues.
<p>4.1.3 Choisir et respecter la procédure adéquate de travail spécifique au véhicule.</p>	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • rédige la suite logique opératoire d'intervention, • consulte toute la documentation nécessaire avant tout démontage sur le véhicule.
<p>4.1.4 <i>Respecter les temps d'intervention, gérer la productivité.</i></p>	<p>CEP</p>	

<p>4.1.5 Exécuter le travail, avec les gestes professionnels adéquats, dans un esprit de qualité et de rentabilité. Restituer le véhicule dans l'état initial de propreté.</p>	<p>CEP</p>	
<p>4.1.6 Transmettre clairement les consignes adéquates à la personne concernée (mécanicien ou technicien réparateur) pour l'exécution précise des réparations.</p>	<p>CEP</p>	
<p>4.1.7 Etablir les similitudes, les divergences et les particularités entre les marques et les modèles.</p>	<p>CEP</p>	
<p>4.1.8 Engager sa responsabilité dans la qualité du travail exécuté en conformité et suivant les normes et recommandations du constructeur.</p>	<p>CEP</p>	
<p>4.1.9 Communiquer avec le client de manière à lui faire part en termes simples, précis et clairs de l'état constaté du véhicule et de lui proposer, le cas échéant, des solutions alternatives techniquement adéquates.</p>	<p>CEP</p>	

Fonction 5 : Préparer un véhicule au contrôle technique

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1 Procéder, pour chacun des points faisant l'objet d'un examen au contrôle technique, à une vérification et aux réparations nécessaires.	5.1.1 Exécuter le travail en appliquant la réglementation technique relative aux véhicules de tourisme et utilitaires, essence, diesel. (voir GOCA : Groupement des Organismes agréés de Contrôle Automobile ASBL). En respectant les instructions du constructeur et en utilisant les équipements, outils et appareillages adéquats, procéder de façon autonome aux opérations de mise en état du véhicule suivant les règles de l'art professionnel. <i>Vérifier la conformité des équipements LPG et intervenir en cas de non conformité si l'agrément est acquise.</i>	CM CEP/ CEF	En limitant le champ d'intervention à des véhicules classiques récents d'une marque, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • procède au contrôle de manière organisée et méthodique ; • exécute, après diagnostic et en fonction des informations du constructeur, les réparations adéquates ; • dresse oralement, dans un langage technique approprié, un rapport complet des défauts observés.
	5.1.2 Rechercher et consulter la documentation appropriée.	CM	<ul style="list-style-type: none"> • identifie la documentation adéquate, • recherche efficacement les données nécessaires, • comprend avec pertinence les informations retenues.
	5.1.3 Choisir et respecter la procédure adéquate de travail spécifique au véhicule.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne la procédure adéquate d'inspection du véhicule ; • respecte méthodiquement cette procédure ; • applique les corrections nécessaires satisfaisant aux exigences des réglementations en vigueur.
	5.1.4 <i>Respecter les temps d'intervention, gérer la productivité.</i>	CEP	
	5.1.5 <i>Exécuter le travail, avec les gestes professionnels adéquats, dans un esprit de</i>	CEP	

	<i>qualité et de rentabilité. Restituer le véhicule dans l'état initial de propreté.</i>		
	<i>5.1.6 Communiquer avec le client de manière à lui faire part en termes simples, précis et clairs de l'état constaté du véhicule et de lui proposer, le cas échéant, des solutions alternatives techniquement adéquates.</i>	CEP	

Fonction 6 : Réaliser des travaux manuels de la mécanique d'ajustage et d'assemblage

Remarque du Groupe de Travail : il serait souhaitable que cette partie ait été abordée et maîtrisée au niveau d'un deuxième degré de l'enseignement de plein exercice. Si ce n'est pas le cas, ces compétences doivent être progressivement acquises lors de l'apprentissage dans les activités manuelles de la formation, ou alors dans la pratique ultérieure du métier. C'est pourquoi, toutes ces compétences sont classées CEP.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1 Réaliser des petits travaux d'ajustage, de montage et d'assemblage avec les matériaux du domaine professionnel.	<p>6.1.1 <i>Maîtriser les techniques de base du travail des métaux et des techniques de montage.</i></p> <p><i>Exécuter correctement dans l'acier et l'aluminium :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un forage en tôle mince et épaisse, en petit et gros diamètre ; - un taraudage dans un trou dégagé et dans un trou borgne ; - un filetage manuel sur tige ; - le découpage mécanique de ces métaux. <p><i>Utiliser correctement les techniques d'assemblage mécanique par vis, boulons, rondelles ...</i></p> <p><i>Choisir adéquatement les paramètres de coupe.</i></p> <p><i>Exécuter l'affûtage manuel adéquat des forets.</i></p> <p><i>Choisir l'outillage adéquat au travail à exécuter.</i></p> <p><i>Appliquer et respecter la procédure prévue pour l'exécution du travail.</i></p>	CEP	
	<p>6.1.2 <i>Réaliser des soudures à l'étain avec différents fers électriques.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - sur fil conducteur, - sur soulier de câble. <p><i>Appliquer et respecter la procédure prévue pour l'exécution du travail.</i></p>	CEP	

	<p>6.1.3 <i>Utiliser adéquatement le chauffage par flamme oxy-acétylénique en vue du démontage et du montage de pièces mécaniques.</i></p>	<p>CEP</p>	
	<p>6.1.4 <i>Réaliser de petits assemblages :</i> - <i>par soudo-brasage,</i> - <i>par soudage.</i></p>	<p>CEF/ CEP</p>	

Fonction 7 : Assurer une maintenance de premier niveau de l'outillage

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1 Assurer une maintenance de premier niveau de l'outillage professionnel.	7.1.1 Identifier le matériel. Identifier les besoins en maintenance de l'outillage professionnel.	CM	Pour quelques outillages de chacune des catégories de matériels, avec l'aide de toute la documentation adéquate, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • choisit la procédure adéquate ; • applique les instructions appropriées prescrites par le constructeur ; • exécute le travail dans un esprit de qualité et de rentabilité.
	7.1.2 Assurer la maintenance de premier niveau pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'outillage classique, • les outillages spéciaux, • les outillages de marque, • les outils électromécaniques, • les outils hydrauliques, • l'infrastructure et les outils pneumatiques. 	CM	
	7.1.3 Rechercher et consulter la documentation appropriée.	CM	<ul style="list-style-type: none"> • identifie la documentation adéquate, • recherche efficacement les données nécessaires, • comprend avec pertinence les informations retenues.
	7.1.4 Appliquer la procédure adéquate de travail spécifique à l'outillage concerné.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne la procédure adéquate de maintenance de l'outillage ; • respecte méthodiquement cette procédure.
	7.1.5 Assurer le classement et le rangement approprié de l'outillage dans un esprit de respect de propreté et de qualité.	CM	L'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • nettoie, classe et range l'outillage en parfait état.

	<i>7.1.6 Exécuter le travail, avec les gestes professionnels adéquats, dans un esprit de qualité et de rentabilité.</i>	CEP	
--	---	-----	--

Fonction 8 : Participer à la gestion de l'entreprise

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1 Gérer, organiser.	8.1.1 Utiliser l'outil informatique pour la gestion journalière. <i>Utiliser l'assistance par vidéo – conférence.</i>	CM CEP	A l'aide d'un ordinateur équipé pour le travail proposé, l'apprenant/apprenante : <ul style="list-style-type: none"> • effectue des opérations sur le stock des pièces et la gestion du magasin ; • commande des pièces par Téléphone, FAX, E-mail, Internet ; • établit correctement la facture de l'intervention.
	8.1.2 <i>S'imposer de la rigueur dans le travail :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Planifier ses activités ;</i> - <i>Auto-évaluer son travail ;</i> - <i>Assurer le bon suivi des travaux entamés ;</i> - <i>Etre ponctuel ;</i> - <i>Etre persévérant ;</i> - <i>Avoir le souci du détail ;</i> - <i>Identifier les non conformités techniques ;</i> - <i>Respecter les délais souhaités ;</i> - <i>Ecouter et restituer correctement ;</i> - <i>Développer le sens de la rentabilité ;</i> - <i>Etre réceptif aux évolutions du métier ;</i> - <i>S'impliquer en permanence dans un esprit de formation continue ;</i> - <i>Développer son autonomie, son sens des responsabilités, sa motivation ;</i> - <i>Identifier ses droits, devoirs et responsabilités comme travailleur ;</i> - <i>Adopter une présentation et une correction de langage en rapport avec sa fonction professionnelle ;</i> - <i>Etre conscient des législations et normes en vigueur en matière de bien être au travail et en</i> 	CEF/ CEP	

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Etre conscient de sa fonction au sein de l'entreprise, et des responsabilités qui en découlent.</i> 		
	<p>8.1.3 Organiser le travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Déterminer rapidement les ordres de priorité, planifier le travail en conséquence.</i> - <i>Organiser la gestion des stocks.</i> - <i>Organiser la gestion de l'outillage.</i> - <i>Mettre en place des formes d'organisation du travail pour atteindre les objectifs de qualité et de rentabilité.</i> - <i>Réagir rapidement à des situations imprévues.</i> - <i>S'adapter à des situations variées.</i> - <i>Prendre rapidement des décisions judicieuses.</i> - <i>S'adapter de manière permanente aux évolutions techniques et aux nouvelles technologies du métier.</i> - <i>Trier et tenir à jour la documentation.</i> - <i>Etablir des critères de choix d'un fournisseur.</i> - <i>Négocier les marges bénéficiaires, les réductions.</i> - <i>Vérifier les livraisons.</i> - <i>Mettre en place des aires de travail et de présentation attractives pour la clientèle.</i> - <i>Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité individuels et collectifs.</i> 	<p>CEF/ CEP</p>	
<p>8.2 Etablir un calcul du coût d'un entretien, d'une réparation, justifié du point de vue économique.</p>	<p>8.2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maîtriser le temps d'intervention par rapport au temps forfaitaire prescrit.</i> - <i>Appliquer des règles déontologiques strictes.</i> - <i>Etablir une offre de délais en fonction l'organisation de l'atelier.</i> - <i>Tenir compte de la rentabilité de l'entreprise, de l'évolution du marché et de la concurrence.</i> - <i>Etablir un devis et connaître les droits et devoirs qui y sont associés suivant la législation en la matière.</i> 	<p>CEP</p>	

Fonction 9 : Assurer les relations professionnelles et sociales

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
<p>9.1 Donner des directives et des consignes à l'aide - mécanicien et au mécanicien ;</p> <p>- élaborer une planification et une répartition rationnelle des travaux (en consultant différentes personnes de l'entreprise).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les droits , les devoirs et les responsabilités des travailleurs. • Connaître la législation sociale appliquée au métier. • Assurer l'animation d'une équipe et coordonner le travail. • Négocier avec des interlocuteurs variés et prendre en compte leur avis. • Donner oralement des instructions et contrôler leur application. • Accepter les contraintes inhérentes à la répartition des tâches. • Identifier les dysfonctionnements organisationnels et relationnels. 	CEP	
<p>9.2 Agir de façon saine et équilibrée dans l'établissement de ses contacts sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les collègues et le travail des autres. • Faire preuve de diplomatie, d'empathie. 	CEP	
<p>9.3 Se tenir informé des progrès dans le domaine des techniques de l'automobile et en matière d'organisation.</p> <p>- assimiler et communiquer les connaissances ainsi acquises.</p>	<p>9.3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir les collaborateurs informés de l'évolution des techniques liées à la profession. • Traiter et transmettre spontanément les informations (ne pas faire de la rétention d'information). • Evaluer les besoins en formation. • S'inscrire dans une démarche permanente de formation continue. 	CEP	
<p>9.4 Accueillir la clientèle : s'informer de ses besoins, de ses souhaits : contribuer à l'image de marque de l'entreprise.</p>	<p>9.4.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les usages de l'accueil en face à face et au téléphone. • Evaluer intuitivement les préférences du client. • Savoir entretenir des contacts et des relations avec la clientèle. 	CEP	

Fonction 10 : Participer aux relations technico-commerciales.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.C OMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
10.1 Accueillir le client.	10.1.1. Appliquer les règles de politesse et de savoir-vivre. ----- 10.1.2. <i>Ecouter le client.</i> ----- 10.1.3. <i>Reformuler les souhaits et attentes du client.</i>	CM ----- Cef/Cep ----- Cef/Cep	
10.2. Rédiger un devis.	10.2.1. Identifier l' ensemble des composants d' un devis. ----- 10.2.2. <i>Calculer les coûts de réparation et de fabrication.</i> ----- 10.2.3. <i>Calculer les quantités et les coûts des matériaux et accessoires (échange standard et pièces neuves).</i> ----- 10.2.4. <i>Evaluer des estimatifs.</i> ----- 10.2.5. <i>Identifier les annexes d' un devis.</i> ----- 10.2.6. <i>Appliquer les normes de présentation d' un devis</i> ----- 10.2.7. <i>Connaître les contraintes légales liées au dépôt d' un devis.</i>	CM ----- Cef/Cep ----- Cef/Cep ----- Cef/Cep ----- Cef/Cep ----- Cef/Cep	
10.3. Etablir une facture.	10.3.1. Identifier l' ensemble des composants d' une facture. ----- 10.3.2. Appliquer les règles légales à l' établissement d' une facture.	CM ----- CM	

<p>10.4. Encaisser le montant de la facture</p>	<p>10.4.1. Gérer un fond de caisse.</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>10.4.2. Enregistrer le paiement.</p>	<p>Cef/Cep</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Cef/Cep</p>	
---	---	---	--